

[Text]

Mr. Peters: Mr. Clerk, I would agree that it is a foregone conclusion that the majority party probably chooses the Chairman, but just the same you have to accept nominations and two nominations were made. I agree we should do it in the proper way. Certainly, just to overlook the second nomination... They are not nominations, they are nominations for candidates for a particular office and you have to take all the nominations. You should now ask those candidates, in the reverse order, whether they wish to stand. In the democratic process, you have the right either to accept or decline the nomination and I think they should be given that opportunity.

The Clerk: I am not in a position to act as a chairman because the Committee has already decided on the first motion I put that Mr. Smith was Chairman of this Committee.

Some hon. Members: No, no.

Mr. Peters: Mr. Clerk, would you read what you said in French the first time in English? En anglais? Or translate it or something?

M. Lambert: Monsieur le greffier, je pense bien que la première motion proposait M. Smith comme président. Mais j'ai cru comprendre que mon collègue, dont j'oublie le nom, était sérieux lorsqu'il a proposé un deuxième candidat à la présidence. Comme je suis toujours en faveur du respect des minorités, quel que soit l'endroit où nous ayons à opérer, et étant donné que sa proposition a été faite en bonne et due forme pourquoi ne lui donnerait-on pas satisfaction en procédant au vote. Je crois que tout le monde serait content en procédant de cette façon-là.

The Clerk: As Mr. Lambert mentioned, we have two motions on the floor. But we start with one and that one was accepted, so I did not have the choice of putting the second motion.

• 1125

Mr. Mitges: No, there is no voting on that first motion; you did not call for a vote. You have it all wrong.

An hon. Member: If you want a recorded vote we will go back to it.

Mr. Anderson: We should certainly have a recorded vote and that will certainly solve the problem.

Mr. Peters: Mr. Chairman, I suggest we appoint a nominating Chairman. This should be done in a formal manner, even if the decision is a foregone conclusion. Maybe these two people do not want to accept.

Mr. Hurlburt: Well, Mr. Clerk, I know that the name I put forth will be accepted. And I do, Mr. Clerk, appreciate the support of my colleagues from Timiskaming and Bellechasse. I really feel that I had a man all set up to second my nomination, and he was not even allowed to second the nomination.

Mr. Daudlin: I wonder, Mr. Clerk, if we could call upon you to examine the rules and regulations in connection with the Committee selecting their executive. It seems to me that what we are dealing with here is not necessarily the reception of motions per se but rather nominations for a potential executive and that the motions, although put in terms of motions at this

[Translation]

M. Peters: Monsieur le greffier, je conviens qu'on puisse conclure d'avance que le parti majoritaire choisira probablement le président, mais vous devez quand même accepter toutes les candidatures qui vous sont offertes et jusqu'à présent il y en a eu deux. J'estime que nous devrions procéder selon les règles. En fait, il ne s'agit pas là de nomination mais de mise en candidature à un poste particulier et vous devez tenir compte de toutes les propositions qui vous sont faites à cet égard. Vous devriez donc maintenant demander à ces candidats s'ils acceptent les mises en candidature. Selon le processus démocratique, on a le droit d'accepter ou de décliner la candidature et je pense qu'on doit leur accorder ce droit.

Le greffier: Je ne suis pas en mesure d'agir à titre de président puisque le comité a déjà adopté la première motion que j'avais proposée à savoir que M. Smith soit président de ce comité.

Des voix: Non.

M. Peters: Monsieur le greffier, voulez-vous nous lire en anglais ce que vous avez dit en français au tout début? Ou sinon pouvez-vous nous en donner la traduction?

Mr. Lambert: Mr. Clerk, I think that the first motion nominated Mr. Smith as Chairman but I think that my colleague, whose name I have forgotten, was quite serious when he moved a second nomination for the Chair. As I am always for the respect of minorities, wherever we are operating, and since his motion was made in good and due form, why not give him satisfaction and hold an election? I think everyone here would agree to follow this process.

Le greffier: Comme M. Lambert l'a indiqué, deux motions ont été présentées. Mais puisque la première a été acceptée, il était inutile de présenter la seconde.

M. Mitges: La première motion n'a pas été mise aux voix, car vous ne l'avez pas demandé. Vous vous trompez.

Une voix: Si vous voulez un vote par appel nominatif, nous pouvons y revenir.

M. Anderson: Nous pourrions certainement procéder de cette façon pour régler le dilemme.

M. Peters: Monsieur le président, je propose que nous nommions un président des mises en candidature. Il faudrait procéder par la voie officielle, même si la décision est connue d'avance. Il est possible que les deux personnes nommées n'acceptent pas la charge.

M. Hurlburt: Monsieur le greffier, je sais que la personne que je propose acceptera. Et soit dit en passant, je remercie de leur appui mes collègues de Timiskaming et de Bellechasse. J'avais trouvé quelqu'un qui était disposé à appuyer ma motion. Il n'en a même pas eu l'occasion.

M. Daudlin: Monsieur le greffier, je me demande si vous ne pourriez pas vérifier le règlement en ce qui concerne le choix par un comité de sa présidence. Il me semble qu'il ne s'agit pas tellement ici de motion comme telle, mais de mise en candidature pour la présidence. Il me semble que les motions qui ont été proposées sont en réalité des mises en candidature par les